



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande de la commune de Vern-sur-Seiche, une enquête publique préalable à :

- ↳ la déclaration d'utilité publique du projet de renouvellement urbain de l'îlot des marais ;
- ↳ la cessibilité des terrains à exproprier pour permettre la réalisation de ce projet.

Seront déposés à la mairie de Vern-sur-Seiche pendant 22 jours consécutifs, du lundi 10 février au lundi 02 mars 2020 inclus, les dossiers :

- de demande de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête publique ;
- d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire ;

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement sur le registre concerné ses observations sur le projet et sur les limites des biens à exproprier ou les adresser par écrit ou par voie électronique (enquete.publique@vernsurseiche.fr), impérativement avant la clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de Vern-sur-Seiche – 22, rue de Châteaubriant – CS 47118 - 35771 Vern-sur-Seiche. Le dossier sera consultable en ligne sur <https://www.vernsurseiche.fr> et sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur Gérard BESRET, commissaire enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public en mairie de Vern-sur-Seiche, les :

- lundi 10 février 2020 – de 09 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 13 février 2020 – de 09 h 00 à 12 h 00,
- lundi 02 mars 2020 – de 14 h 30 à 17 h 30.

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Vern-sur-Seiche ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

RENNES, le **22 JAN. 2020**

Pour la Préfète, et par délégation,
le Secrétaire Général


Ludovic GUILLAUME